

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 24 AVRIL 2014 A 18H30 LES ROUSSES - MAIRIE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :**

- **Les Rousses** : Bernard MAMET – Jean-Sébastien LACROIX
- **Bois d'Amont** : Laurent MUOT – Jean-Michel VANINI
- **Prémanon** : Anthony GALAS
- **Lamoura** : Christian BIENMILLER – Jean SARON
- **Lajoux** : Jean-Marie PERROT
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD – Joël DURIF

**Absents** : Vincent HALLUIN (pouvoir à A. GALLAS) – Nelly BENOIT-JEANNIN -

**Secrétaire de séance** : Laurent MUOT

Le 24 avril 2014 à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Bernard MAMET, Président.

M. le Président fait l'appel et installe le comité syndical.

Puis il dresse un rapide historique du Syndicat des Eaux (ci-joint).

Ne souhaitant pas cumuler les responsabilités suite à son élection à la présidence de la communauté de communes de la station classée des Rousses, Bernard MAMET ne se représentera pas à la présidence du Syndicat. La commune des Rousses étant propriétaire du lac, il souhaite que le futur président soit un délégué des Rousses.

M. le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Election du Président**
- 3. Détermination du nombre de vice-présidents**
- 4. Election du ou des vice-présidents**
- 5. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

---

## **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Comité Syndical désigne à l'unanimité Laurent MUOT secrétaire de séance.

## **2. ELECTION DU PRESIDENT**

M. le Président cède la place à Joël DURIF, doyen des délégués.

Il est rappelé que le président est élu par le comité syndical, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Joël DURIF demande s'il y a des candidats à la fonction de Président.

Jean-Sébastien LACROIX propose sa candidature

Résultats : nombre de bulletins 11 – majorité absolue : 6  
 Bulletins blancs : 2  
 A obtenu : Jean-Sébastien LACROIX : 9 voix (**élu**)

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX est proclamé Président.

Jean-Sébastien LACROIX remercie les délégués pour la confiance accordée et surtout Bernard MAMET qui a géré avec brio le syndicat depuis de nombreuses années. Il ne veut pas révolutionner le fonctionnement du Syndicat mais assurer la continuité. Il compte sur le soutien des délégués pour faire du bon travail.

### **3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

L'organe délibérant délibère pour réviser le nombre de vice-présidents, dans la limite de 30% de l'effectif total du comité. Il n'est donc pas tenu par la décision des élus précédents.

Le comité syndical doit donc se prononcer sur le nombre de vice-présidents à élire avec un maximum de 3.

M. le Président rappelle qu'au précédent mandat il y avait un vice-président, Laurent MUOT et propose compte tenu de la taille du Syndicat de maintenir le nombre de vice-président à 1.

Le comité syndical fixe à l'unanimité le nombre de vice-président à UN.

### **4. ELECTION DU OU DES VICE-PRESIDENT(S)**

Le vice-président est élu, par le comité syndical, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

M. le Président propose une vice-présidence tournante aux communes membres et demande à Sylvie MICHAUD de Septmoncel si elle accepte de se porter candidate car elle a fait deux mandats et est très assidue aux réunions. Sylvie MICHAUD accepte d'être candidate.

Autre candidat : Laurent MUOT se présente en tant que vice-président sortant. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

Laurent MUOT fait remarquer la bonne collaboration entre Bernard MAMET, lui-même et les autres élus et souhaite poursuivre celle-ci pour ce nouveau mandat, avec le nouveau Président élu, Jean-Sébastien LACROIX.

Il précise qu'ayant la connaissance des dossiers, il souhaite apporter son soutien et ses connaissances au nouveau président.

Il exprime également tout son attachement au SIE, aux projets en cours et futurs.

Deux candidats : Sylvie MICHAUD et Laurent MUOT

Résultats : nombre de bulletins : 11 bulletins – majorité absolue : 6  
 Ont obtenu : Sylvie MICHAUD : 8 voix ELUE  
 Laurent MUOT : 2 voix  
 Bulletin blanc : 1

Madame Sylvie MICHAUD est proclamée Vice-présidente.

### **5. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le président indique qu'il est membre de droit de la commission d'appel d'offres.

Le comité syndical doit procéder à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants parmi ses membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection de membres de la CAO est votée au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

M. le Président demande s'il y a des candidats.

Sont candidats titulaires : Christian BIENMILLER - Sylvie MICHAUD - Jean SARON  
Sont candidats suppléants : Jean-Marie PERROT – Joël DURIF – Anthony GALAS

Sont désignés à l'unanimité membres de la commission d'appel d'offres :  
titulaires : Christian BIENMILLER - Sylvie MICHAUD - Jean SARON  
suppléants : Jean-Marie PERROT – Joël DURIF – Anthony GALAS

Les délégués s'interrogent sur la qualité des eaux et sur le type d'analyse effectué.

M. le Président remercie les membres et propose une prochaine réunion le mardi 27 mai à 18h30.

Séance levée à 19h15

Le Secrétaire de séance

Laurent MUOT



Le Président,

Jean-Sébastien LACROIX